

Ce journal paraît tous les vendredis de l'année universitaire (de novembre à mai) - les vacances exceptées.

L'ÉTUDIANT

AFFIRMONS NOUS

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DE PUBLICATION LAVAL.

Rédigé en collaboration Universitaire

ABONNEMENT :
 Canada et Etats-Unis, . . . 1 piastre
 Etranger, . . . 7 fr. 50
 Il est strictement payable à l'avance.

FIN D'ANNÉE

Je découvris sur le sable les traces d'un pied nu.
 Robinson CRUSOE.

Et d'abord qu'on nous permette, puisque "L'Étudiant" paraît aujourd'hui pour la dernière fois, de remercier ceux qui ont bien voulu collaborer à notre humble journal par leurs écrits ou par leurs bonnes paroles et leurs encouragements. Notre gratitude est d'autant plus vive pour ceux-là qui ont contribué de quelque façon au succès de notre oeuvre, que la tâche que nous avons entreprise était difficile et que nous la terminons avec fierté. "L'Étudiant" a été fondé—nous l'avons déjà dit et nous le répétons— afin de permettre aux étudiants de s'affirmer d'une façon intelligente; pour les unir, les grouper; afin de mettre un peu d'idéal, de colorique intellectuel dans leur vie...

Nous n'avons jamais cessé de leur prêcher l'union et la bonne entente. Bien plus, nous avons toujours protesté contre les injustices qui nous étaient faites; nous avons réclamé des réformes dans l'enseignement universitaire; nous avons revendiqué avec énergie nos droits, et notre voix a été entendue.

Après avoir vu l'accomplissement du premier article de notre programme qui était la fédération des facultés de Laval, nous avons tenté de mettre en relations plus intimes maîtres et élèves. Pour cela, nous avons accordé une grande publicité aux conférences données à l'Université par nos professeurs. — en particulier à celles dues à l'initiative louable des cercles Laval et Pasteur. Nous avons, en plus, atteint ce but, en nous assurant la collaboration précieuse de certains de nos maîtres les plus estimés. Tous nos lecteurs se rappellent les admirables articles des docteurs Marien, Lesage et Fortin; les réponses à notre enquête que nous ont fait parvenir MM. Montpetit et Perrault. Ce furent pour nous autant de témoignages de sympathie que nous avons grandement appréciés.

Après avoir préconisé la formation d'une association des anciens élèves pour venir en aide aux élèves actuels, nous avons voulu intéresser à nous les anciens, en faisant dans notre journal la place large aux articles qu'ils ont bien voulu nous adresser.

Enfin, nous avons voulu opérer un révol salutaire chez les étudiants comme chez les professeurs et nous y avons réussi. Des associations de toutes sortes ont été formées cette année et nous avons vu avec plaisir plusieurs de nos professeurs les patronner et les encourager. Les soirées données par nos deux cercles uni-

versitaires avec le concours de MM. Montpetit, Perrault et du docteur Lesage ont été en vogue; celle de la ligue antialcoolique sous la présidence de l'hon. juge Lafontaine, avec le docteur Dubé comme conférencier, a obtenu un réel succès; notre orchestre universitaire s'est mis maintes fois en évidence et notre association sportive sous la direction du docteur Bélanger nous a fait grandement honneur...

Nous ne voulons, en aucune façon, nous attribuer, à nous seuls, le succès de toutes ces entreprises, mais on nous rendra ce témoignage que nous en avons souvent fois suggéré l'idée, et que nous les avons favorisées toujours...

Enfin, la tenue littéraire de notre journal a été soignée autant que possible. Qu'on ne se fasse pas d'illusions: ce n'était pas chose aussi facile que le croient messieurs les gens graves que de remplir chaque semaine quatre ou six pages de prose et de mener à bonne fin la campagne que nous avions entreprise, lorsque les examens étaient là qui nous guettaient: c'était un peu comme "dormir sur un canon chargé".

Nous avons conscience cependant d'avoir contribué en autant qu'il était en notre pouvoir de le faire, au réveil des énergies endormies, à l'amélioration présente et future de notre situation à l'Université.

Il nous est peut-être arrivé de parler avec violence, de protester d'une façon trop véhémement et de dire notre pensée sur différentes questions avec une ardeur trop vive; qu'on pardonne cette fougue impétueuse à notre jeunesse en se souvenant que nous avons toujours agi avec sincérité, avec bonne foi et avec courtoisie.

Nous n'avons rien à retirer de ce que nous avons écrit, parce que nous avons toujours dit la vérité et rien que la vérité.

Nous croyons fermement que le travail que nous avons accompli cette année aura des résultats heureux pour maîtres et élèves: que les idées de justice que nous avons répandues germeront, qu'elles contribueront à donner aux étudiants une personnalité fière et résolue, à eux peupre, et à nos professeurs la conscience de leurs devoirs envers nous... Et si nous jetons, à la fin de cette année, un regard en arrière, nous constatons avec orgueil que nous avons imprimé dans le monde universitaire une trace profonde, créé un courant d'opinions fortement accentué, et qui aura des suites bienfaisantes pour la classe universitaire.

A l'année prochaine.
 Jacques HERMIL.

LA CLOCHE FÊLÉE

Il est amer et doux, pendant les nuit d'hiver
 D'écouter près du feu qui palpite et qui fume,
 Les souvenirs lointains lentement s'élever
 Au bruit des carillons qui chantent dans la brume.

Bien heureuse la cloche au gosier vigoureux
 Qui malgré la vieillesse, alerte et bien portante,
 Jette fidèlement un cri religieux
 Ainsi qu'un vieux soldat qui veille sous la tente.

Moi, mon âme est fêlée, et lorsque en ses ennuis
 Elle veut de ses chants peupler l'air froid des nuits,
 Il arrive souvent que la voix affaiblie

Semble le râle épars d'un blessé qu'on oublie
 Au bord d'un lac de sang, sous un grand tas de morts,
 Et qui meurt sans bouger, dans d'immenses efforts!

BEAUDELAIRE.

d'accorder plus d'importance à l'économie politique?

Me DeMartigny, avocat de Saint-Jérôme, a présenté à la même réunion une proposition demandant la nomination d'une commission chargée de voir à ce que la rédaction des rapports judiciaires soit plus efficace. Cette motion, secondée par Me G. Desaulniers, a été adoptée. Les juges en chef et le bâtonnier, qui sera nommé le premier mai prochain, feront partie de cette commission qui devra faire rapport d'ici six mois. Le conseil a aussi réglé quelques affaires de routine.

Assistaient à la réunion, le bâtonnier J. Martin, C.R., le syndic du Barreau, G. Desaulniers, C.R., F. de Sales Bastien, C.R., Me Martineau, secrétaire du conseil du Barreau de la province de Québec, Me Flynn, C.R., professeur à l'Université Laval, et M. DeMartigny, C.R., de Saint-Jérôme.

Les différents Barreaux de la province étaient aussi représentés.

TOUJOURS LE MÊME...

Nous ne pouvons malheureusement pas remercier Monsieur Fournier de l'appui qu'il nous a donné dans le dernier numéro de son journal, pour la raison bien simple que Monsieur Fournier ne comprend pas la discussion comme nous.

Il n'a vu que deux choses dans les réponses à notre enquête, deux choses qui, pour lui, priment toutes les autres: a) de la matière pour remplir la première page de son journal à la façon dont il remplit les trois autres, — par le jeu des ciseaux; b) l'occasion de faire l'apologie de Monsieur Asselin, son bienfaiteur et ami...

Comme nous n'avons voulu qu'une lutte d'idées et que Monsieur Fournier semble vouloir faire une lutte de personnalités, nous le prions de ne pas nous donner un concours plutôt nuisible, de se considérer comme importun et de prendre conseil auprès de gens compétents avant de dire quoi que ce soit.

LA DIRECTION.

PENDANT LES VACANCES

Nous avons tout d'abord eu l'intention d'organiser pendant les vacances, une série de déjeuners auxquels nous nous serions tous rencontrés, professeurs et élèves. C'eût été copier ni plus ni moins l'organisation des "Soupers du Devoir". C'eût été surtout lui nuire, en diminuant la vogue. Ne voulant faire aucun tort à notre confrère, nous nous contentons de re-

mercier ceux qui nous auraient encouragés.

Ceci ne veut pas dire, cependant que nous n'attendons plus rien d'eux. Loin de là, nous voulons leur demander deux choses très faciles dont tout le monde profitera.

La première chose que nous leur demandons, c'est tout simplement de faire un peu de propagande en faveur de notre journal.

La deuxième, c'est d'intéresser les anciens élèves à tout ce qui s'est fait chez nous, cette année, de leur conter tout ce qui s'est passé et, surtout, de leur dire qu'ils seront convoqués à une grande assemblée, pendant les vacances.

Notre but, en demandant pareille chose à nos lecteurs, est de faciliter la tâche à Monsieur Monet dans l'exécution de son programme. Nous voulons tous avoir une association des anciens élèves et c'est pour former cette association que Monsieur Monet demande notre concours.

A l'an prochain!

LA DIRECTION.

UNE ÉMEUTE

PROLOGUE

Il y eut des cris, des protestations, des invectives; il y eut de l'hostilité, des craintes, de l'effarement; il y eut le tumulte des assaillants! Il y eut même du sang... le sang-froid des assaillis!

LA SCÈNE :—

Le couloir ténébreux et empesté de la Maison des Étudiants; les bureaux ensoleillés de notre journal.

L'HEURE :—

Cinq heures de l'après-midi; non pas l'heure où le soleil s'éloigne et se couche enveloppé de gazes purpurines, mais bien deux heures plus tôt; l'heure où, le jour du dernier national, les jolies quêtesuses font un dernier effort pour attendrir ceux qui passent.

LE JOUR :—

Vendredi de la semaine dernière, jour de la publication de notre journal, jour où les étudiants se mortifient en leur corps et se livrent à des orgies indicibles en leur intelligence.

LES PERSONNAGES :—

D'une part, les lecteurs de l'"Étudiant", fils mineurs de l'Art et de la Beauté; de l'autre, les éditeurs du même journal, frères des précédents.

LA CAUSE DE L'ÉMEUTE :—

Le retard apporté à la mise en vente du dernier numéro de l'"Étudiant", vingt-deuxième rejeton de la Société de Publi-

(Suite à la 2ème page)

LE COURS DE DROIT

PAR DEUX VOIX DE MAJORITE SEULEMENT LE CONSEIL DU BARREAU DE QUÉBEC DÉCIDE DE NE PAS PORTER À QUATRE ANS L'ÉTUDE DU DROIT.

LES RAPPORTS JUDICIAIRES

Peu s'en est fallu à l'assemblée du conseil général du Barreau de la province de Québec, tenue hier, que les cours de droit, un stage d'un an dans une étude portés à quatre ans. Cette proposition, présentée par Me Gonzalve Desaulniers, C.R., et secondée par Me Perreault, C.R., a été défaire par une majorité de deux voix.

En présentant cette motion, Me Desaulniers voulait que les étudiants eussent

trois ans d'études légales et théoriques plus intensives, l'augmentation des cours de droit un stage d'un an dans une étude quelconque, aussitôt que l'étudiant aurait été admis à la pratique. Durant cette période, le jeune avocat aurait fréquenté tous les tribunaux civils et criminels afin d'acquérir plus d'expérience. Me Flynn, C.R., ancien premier ministre de la province de Québec et professeur depuis 32 ans à l'Université Laval de Québec, était l'un des plus ardents défenseurs de cette proposition qui, comme nous l'avons déjà dit, a été défaire par deux voix de majorité.

Bien que nous ayons ardemment désiré cette réforme, nous nous consolons facilement de ce qu'elle n'ait pas été adoptée, si le conseil général du Barreau de la province de Québec avait réglé d'une façon plus pratique le nombre des cours qui nous sont donnés sur les différentes matières au programme de nos écoles de droit. N'est-il pas, par exemple, évident que l'on ne nous donne pas assez de cours sur la procédure civile? Ne serait-il pas grand temps